

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### ARARAT - Action C ( ISIN : FR0013521895 )

#### Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) gérée par MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

**Nom de l'initiateur :** MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

**Site internet :** [www.meeschaert-am.com](http://www.meeschaert-am.com)

**Devise du produit :** Euro

**Contact :** Appelez le 01 53 40 20 20 pour de plus amples informations

**Autorité compétente :** L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la SICAV ARARAT en ce qui concerne ce document d'informations clés. MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-040-00025 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 31/03/2023

## Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** ARARAT (ici, "la SICAV" ou « l'OPCVM » ou "l'OPC") est société d'Investissement à Capital Variable de droit français. SICAV, est une société anonyme qui a pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées à tout moment par la société à la demande des actionnaires et à la valeur liquidative majorée ou diminuée, selon le cas, des frais et commissions. Les actionnaires disposent d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

**Durée :** L'OPC a été créé le 09 novembre 2020 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

**Objectifs :** ARARAT a pour objectif sur l'horizon de placement recommandé, la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de ICE BofAML 3-5 Year Euro Government Index et de 20 % de l'Euro Stoxx Net Total Return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en oeuvre une stratégie ISR. Les différentes composantes de l'indicateur de référence s'entendent dividendes/coupons réinvestis. La Sicav n'est pas gérée par rapport à cet indice de référence mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme. La stratégie d'investissement repose en amont de l'analyse financière sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et d'intégration positive. Effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés intégrant notamment la contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD), elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de Meeschaert Asset Management. Pour élargir le périmètre investissable, une démarche d'« Intégration Positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité apporte selon notre analyse une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale et répondant aux mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation ESG et d'exclusion. La SICAV pratique sur l'univers de départ (environ 2000 émetteurs), une première démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans l'armement, les jeux d'argent, la pornographie, le tabac, l'alcool, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. La démarche d'analyse se poursuit par une approche quantitative : Pour la partie obligatoire de la Sicav en fonction des critères suivants : score ESG Sustainalytics (Total ESG Risk Rating <= à 35) (échelle de notation allant de 0 à 100) et niveau de controverses Sustainalytics (niveau de controverse < à 4 (échelle allant de 1 à 5)). La sélection se porte ensuite sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) (ex : respect des droits de l'homme, droits fondamentaux du travail, gestion des émissions de gaz à effet de serre...),

sociaux (exemple : formation et gestion des compétences...) et de gouvernance (ex : indépendance du conseil d'administration, classements des niveaux de corruption des différents pays...). Au delà des critères d'analyse extra financiers présentés ci-dessus, le Fonds sélectionnera des entreprises contribuant à la réalisation des ODD et plus spécifiquement aux Objectifs de Développement Durable n° 3 (accès à la santé), n°4 (éducation), n°5 (égalité entre les sexes) et n°13 (lutte contre le changement climatique). Ces principes sont complétés par une analyse interne réalisée par Meeschaert Asset Management qui en détaille la logique économique et qui en précise les enjeux éthiques et de développement durable. Seules les sociétés ayant le meilleur comportement sur la base de ces critères selon l'analyse de la société de gestion sont incluses dans l'univers d'investissement final. Le reste de l'univers après exclusion est analysé qualitativement de façon approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs contributions aux ODD et de leurs évaluations ESG. Les obligations « Green bond » et « Social Bond », font l'objet d'une analyse spécifique prenant notamment en compte le respect des Green et Social Bond Principles. A titre indicatif, au maximum 80% de l'ensemble des entreprises analysées tous secteurs confondus sont finalement éligibles et donc intégrées au périmètre d'investissement de la SICAV. Au global, le taux d'exclusion par rapport à l'univers de départ sera supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être supérieure à 90% (hors liquidités détenues à titre accessoire). Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG. Concernant l'investissement sur les OPC limité à 20% de l'actif net, le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Asset Management ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Le fonds ne bénéficie pas du label ISR. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC «Monétaires ». L'analyse financière est basée sur une gestion de convictions, sans a priori de style, ni de taille, ni de répartition entre segments d'émetteurs publics et privés. Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 25% de l'actif net. L'exposition au risque actions de la SICAV ne dépassera en tout état de cause pas 40 % de l'actif net de la SICAV . La SICAV pourra investir dans des titres cotés hors euro dans la limite de 20%, limitant ainsi le risque total de change à 20% de l'actif net. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. La sicav privilégie en général les titres de sociétés de pays de l'OCDE, mais pourra à titre de diversification être exposé sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (avec 20% maximum de l'actif net en petites capitalisations). La Sicav peut investir entre 50% et 100% de son actif net, en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de

zone géographique a priori. Les obligations convertibles sont limitées à 50% de l'actif net. Les produits de taux pourront être investis en titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield" dans la limite de 25%. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. La Sicav peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 50% de son actif net. La SICAV pourra investir dans des obligations contingentes convertibles dans la limite de 20%. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futurs, options) négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de pouvoir couvrir le portefeuille aux risques taux, actions, crédit ou change sans rechercher de surexposition.

**Indicateur de référence :** 80% ICE BofAML 3-5 Year Euro Government Index + 20% Euro Stoxx NTR

**Affectation des revenus :** Capitalisation

**Investisseurs de détail visés :** Le FCP est ouvert à tout souscripteur.

**Date d'échéance :** Ce produit n'a pas de date d'échéance.

**Dépositaire :** Caceis Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet [www.meeschaert-am.com](http://www.meeschaert-am.com) ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT - Service Clients – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 3 années.



**Avertissement :** Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

**Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :** Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>6 710 €</b>	<b>7 640 €</b>
	Rendement annuel moyen	-32.86%	-8.58%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>8 100 €</b>	<b>8 310 €</b>
	Rendement annuel moyen	-19.05%	-6.00%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>10 130 €</b>	<b>10 160 €</b>
	Rendement annuel moyen	1.26%	0.52%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>10 890 €</b>	<b>10 890 €</b>
	Rendement annuel moyen	8.92%	2.90%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2019 et septembre 2022, intermédiaire entre avril 2015 et avril 2018 et favorable entre décembre 2018 et décembre 2021.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scénarii et selon les paramètres suivants :

- un investissement de 10 000 € ;
- et des durées de détention d'1 an et de 3 ans, cette dernière étant égale à la période de détention recommandée.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

## Que se passe-t-il si MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

**Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :**

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
<b>Coûts totaux</b>	<b>115 €</b>	<b>355 €</b>
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	1.15%	1.16% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1.68% avant déduction des coûts et de 0.52% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

#### Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 Euro
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 Euro
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.05% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	105 Euro
Coûts de transaction	0.10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	10 Euro
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 Euro

#### Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

##### Durée de placement recommandée : 3 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez Caceis Bank avant 12h00 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

#### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT : veuillez contacter la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT, par courriel (contact-mam@meeschaert.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (à l'attention de la Conformité MAM – MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société <https://meeschaert-am.com/informations-reglementaires>.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

#### Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://meeschaert-am.com/funds/ararat/shares/FR0013521895>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : <https://meeschaert-am.com/funds/ararat/shares/FR0013521895>

**Modalités de partage** : La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la Fondation Sévin, 50% des frais de gestion déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds et des frais administratifs externes de la société de gestion. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don qui pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour le porteur.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'actionnaire ait effectivement présenté une demande écrite aux services de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT et ne soit pas satisfait de la réponse de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)